

---

## **Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa dixième réunion à Genève le 14 mai 2009, sous la présidence du Dr M. Dahl-Regis (Bahamas). La liste des participants est jointe à l'annexe 1. Le présent document traite des points de l'ordre du jour sur lesquels le Comité doit faire rapport au Conseil exécutif.

2. Le Comité a adopté son ordre du jour.<sup>1</sup>

### **Point 3.1 de l'ordre du jour Réformes gestionnaires : rapport de situation (document EBPBAC10/2)**

3. Le Comité a examiné les propositions du Secrétariat concernant le remaniement du cadre de suivi et d'appréciation de l'OMS. Il a pris note des propositions du Secrétariat concernant l'appréciation du plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et le suivi du onzième programme général de travail 2006-2015.

4. Le Comité a également pris note du point de la situation concernant le Système mondial de gestion. Des progrès ont été accomplis pour stabiliser le Système, même si des problèmes majeurs subsistent. Le Comité a noté que des critères clairs ont été mis au point pour guider les Régions lors de l'introduction du Système. Il est prévu d'introduire le Système dans les Bureaux régionaux de la Méditerranée orientale, de l'Europe et de l'Asie du Sud-Est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et dans le Bureau régional de l'Afrique plus tard la même année. Le Comité a également souligné qu'il était important d'appliquer les recommandations du vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux Comptes.

5. Le Comité a noté la mise en route des activités concernant la gestion des risques au sein du Groupe Administration.

**Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC10/2.**

---

<sup>1</sup> Voir le document EBPBAC10/1.

**Point 3.4 de l'ordre du jour Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance**  
(document EB125/11)

6. Ayant examiné le rapport du Secrétariat, le Comité s'est félicité de la création d'un comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance et a abordé le projet de mandat contenu dans l'annexe au document EB125/11. Il a examiné plusieurs amendements à ce mandat. Le projet de mandat révisé montrant les adjonctions et les suppressions par rapport au texte présenté dans le document EB125/11 est joint à l'annexe 2.

7. Le Comité a été informé que le coût annuel d'un tel comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance était estimé à US \$200 000 par an et que ces dépenses devraient être financées par les ressources déjà disponibles.

8. Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les modalités de la création d'un Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance à la lumière des vues exprimées par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif ;<sup>1</sup>

1. DECIDE de créer un Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance qui relèvera du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif et dont il approuve le mandat tel qu'il est joint en annexe ;<sup>2</sup>

2. PRIE le Directeur général de proposer des candidatures à la fonction de membre du Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance au Conseil exécutif, à sa cent vingt-sixième session, comme prévu dans son mandat ;

3. DECIDE que les membres du Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance seront nommés par le Conseil exécutif à sa cent vingt-sixième session, en janvier 2010.

---

<sup>1</sup> Voir les documents EB124/3, EB125/3 et EB125/11.

<sup>2</sup> L'annexe comprendra le texte de l'annexe 2 du présent document sous réserve des amendements que pourrait apporter le Conseil exécutif.

ANNEXE 1

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBRES ET SUPPLEANTS**

**Bahamas**

Dr M. Dahl-Regis (Président)

**Bangladesh**

M. S. A. Ali (suppléant du Professeur A. F. M. R. Haque)

**Chine**

Dr Liu Peilong (suppléant du Dr Ren Minghui)

Dr Xing Jun (suppléant)  
Mme Situ Sujian (suppléante)  
M. Teng Fei (suppléant)

**Danemark**

Mme M. Kristensen (suppléante de M. J. Fisker)

Mme A. C. Christensen (suppléante)

**Emirats arabes unis**

Dr A. A. Bin Shakar

M. S. Alhebsi (suppléant)

**Etats-Unis d'Amérique**

Mme A. Blackwood (suppléante du membre du Conseil)

M. D. Hohman (suppléant)

**Hongrie**

Dr M. Kökény

**Indonésie**

Dr W. Lukito (suppléant du Dr S. F. Supari)

Dr A. Ismaini (suppléant)  
M. A. Somantri (suppléant)  
Dr U. S. Sutarjo (suppléant)

**Malawi**

Dr K. Kamoto

**Mali**

M. I. O. Touré

**Nouvelle-Zélande**

Mme D. Roche (suppléante de M. T. Ryall)

Mme L. Cassels (suppléante)

**Membre de droit**

M. N. S. de Silva (Président du Conseil exécutif)

**ETATS MEMBRES QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITE**

Mme N. Dladla (Afrique du Sud)

M. N. McFarlane (Australie)

M. T. Poletti (Australie)

M. P. Oldham (Canada)

M. P. Blais (Canada)

Mme H. Alarcon-Lopez (Colombie)

Mme J. Isaza Guevara (Colombie)

Mme B. Quacoe (Côte d'Ivoire)

Mme M. Abie (Côte d'Ivoire)

M. A. G. Bashkin (Fédération de Russie)

M. E. V. Kalugin (Fédération de Russie)

M. A. Allo (France)

M. C. Ramiro (Guatemala)

Mme S. Hochstetter (Guatemala)

Mlle A. I. Carrillo (Guatemala)

Mme M. Toyota-Imamura (Japon)

M. Y. Otake (Japon)

Dr T. M. Okeyo (Kenya)

Mme H. Arrinton Aviña (Mexique)

Mme M. A. Jaquez (Mexique)

Mme M. E. Coronado Martínez (Mexique)

Mme E. Loryn (Pays-Bas)

M. C. Segura (République dominicaine)

M. M. Brejnik (République tchèque)

Mme A. Chalupova (République tchèque)

Mme C. Kitsell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Dr W. Jayantha (Sri Lanka)

Mme M. Mallikaratchy (Sri Lanka)

Mme A. Molin Hellgren (Suède)

Mme H. Widstam (Suède)

M. M. Eriksson (Suède)

M. J. L. Lobo (Venezuela, République bolivarienne du)

---

## ANNEXE 2

### MANDAT

#### MISSION DU COMITE

1. En tant que comité consultatif indépendant créé par le Conseil exécutif de l’OMS et rendant compte au Comité du Programme, du Budget et de l’Administration, le Comité consultatif d’experts indépendants de la surveillance a pour mission de conseiller le Comité du Programme, du Budget et de l’Administration et, par l’intermédiaire de celui-ci, le Conseil exécutif, dans l’exercice de leurs fonctions consultatives de surveillance, et de conseiller le Directeur général à la demande de celui-ci sur les questions relevant de sa compétence.

#### FONCTIONS

2. Les fonctions du Comité sont les suivantes :

- a) examiner les états financiers de l’OMS et les questions importantes concernant la politique d’information financière, **y compris les avis sur les incidences opérationnelles des questions et des tendances mises en lumière ;**
- b) juger si les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l’Organisation sont satisfaisants, examiner ~~les dispositifs d’évaluation des risques~~ **que fait la direction** dans l’Organisation et vérifier l’exhaustivité ~~des processus de gestion des risques existants de ses processus permanents de gestion des risques ;~~
- c) échanger des informations avec les entités de vérification intérieure et extérieure des comptes de l’Organisation, évaluer l’efficacité de ces entités et vérifier qu’il est donné suite en temps voulu et de façon efficace et appropriée à toutes les conclusions et recommandations découlant des vérifications ;
- d) **juger de la pertinence et de l’efficacité des politiques comptables et des pratiques de communication d’informations, jauger les changements de ces politiques et les risques qu’elles présentent ;**
- e) ~~d)~~ conseiller le Directeur général à sa demande sur les questions indiquées des points a) à ~~d)~~ ci-dessus ;
- f) ~~e)~~ établir un rapport annuel exposant ses activités, ses conclusions et ses recommandations et, si nécessaire, des rapports intérimaires, que son Président soumet au Comité du Programme, du Budget et de l’Administration.

#### COMPOSITION

3. Le Comité est composé comme suit et ses membres ont les compétences suivantes :

- a) Le Comité se compose de cinq membres intègres et objectifs pouvant justifier d'une expérience à des postes importants dans les domaines couverts par le présent mandat.
- b) Après avoir consulté les Etats Membres, le Directeur général propose au Conseil exécutif des candidatures à la fonction de membre du Comité. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil exécutif. Il ne peut y avoir deux ressortissants d'un même Etat parmi les membres du Comité.
- c) Les membres ne sont pas rémunérés.
- d) Les membres doivent être indépendants. Ils exercent leurs fonctions à titre personnel et ~~ils~~ **ne peuvent être représentés par un suppléant.** Ils ne doivent solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou d'aucune autorité extérieure à l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat au Comité. Tous les membres sont tenus de signer une déclaration d'intérêt et un accord de confidentialité conformément à la pratique de l'OMS à cet égard.
- e) Les membres ont **collectivement** des compétences professionnelles appropriées en matière financière, **gestionnaire et organisationnelle** et une expérience récente, à des postes importants, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques, **du contrôle interne, de l'information financière** et d'autres disciplines administratives.
- f) Les membres **connaissent l'inspection, les procédures d'enquête, le suivi et l'évaluation et ont, si possible, une expérience dans ces domaines.**
- g) **Les membres devraient avoir ou acquérir** ~~ont ou acquièrent~~ rapidement une bonne connaissance des objectifs, de la structure de direction et du système de justification comptable de l'OMS, des règles et des règlements applicables, de la culture de l'Organisation et du cadre général de contrôle.
- g)h) La composition du Comité doit respecter un équilibre entre l'expérience acquise dans le secteur public et celle acquise dans le secteur privé.
- h)i) Au moins un des membres est choisi en fonction de ses compétences et de son expérience de haut responsable des services de surveillance ou de haut responsable financier au sein du système des Nations Unies ou dans une autre organisation internationale.
- i)j) Le processus de sélection respecte les principes de représentation géographique et d'équilibre entre hommes et femmes. Afin que la représentation géographique soit le plus équitable possible, un roulement entre les Régions de l'OMS doit être établi pour le renouvellement des membres.

## DUREE DU MANDAT

4. Les membres sont nommés pour quatre ans et leur mandat n'est pas renouvelable, à l'exception du mandat de deux des membres initiaux, qui est de deux ans et renouvelable une seule fois pour quatre ans. Le Président du Comité est choisi par les membres. Son mandat est de deux ans.

## MODALITES ADMINISTRATIVES

5. Les modalités suivantes s'appliquent :
- a) Les membres du Comité qui ne résident pas dans le Canton de Genève ou en France voisine ont droit au remboursement des frais de voyage selon les **procédures conditions** de l'OMS s'appliquant aux membres du Conseil exécutif.
  - b) Le Comité se réunit au moins deux fois par an.
  - c) Le quorum pour les réunions du Comité est de trois membres.
  - d) Sous réserve des dispositions de son mandat, le Comité est régi, mutatis mutandis, par le Règlement intérieur du Conseil exécutif pour la conduite des débats et l'adoption de décisions. Le Comité peut proposer des amendements à son mandat, qui sont soumis au Conseil exécutif pour examen par l'intermédiaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.
  - e) Le Comité peut décider à tout moment de solliciter un avis indépendant ou de faire appel à des compétences extérieures si nécessaire, et il a librement accès à tous les dossiers et à toutes les archives de l'OMS, dont il respecte la confidentialité.
  - f) Le Secrétariat de l'OMS assure des services de secrétariat pour le Comité.

= = =